

Règlement de la bibliothèque Gaspard Monge de l'IMB

La bibliothèque de l'Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB - UMR 5584) est au service de la communauté des étudiants, chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs de mathématiques de l'Université de Bourgogne.

Horaires d'ouverture au public :

**Du Lundi au Vendredi : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00**

Conditions d'accès :

Toute personne inscrite à l'Université de Bourgogne ou au Service Commun de la Documentation a accès à la bibliothèque aux horaires d'ouverture. Pour cela, elle devra signaler sa présence au responsable de la bibliothèque munie d'une carte d'identification (carte Pass'UBFC, carte BU ou carte d'identité).

Les membres de l'IMB et les étudiants préparant l'agrégation de mathématiques ont également accès à la bibliothèque en dehors des horaires d'ouverture via leur carte Pass'UBFC.

Modalités d'emprunt :

Seuls les membres de l'IMB et les étudiants des masters de mathématiques sont autorisés à emprunter des documents.

Les membres d'autres unités de recherche de l'Université de Bourgogne peuvent être autorisés à emprunter dans des conditions à déterminer individuellement avec le responsable de la bibliothèque.

Les stagiaires et les invités du laboratoire sont autorisés à emprunter sous la responsabilité soit de leur directeur de stage soit de leur invitant.

Membres de l'IMB : 20 ouvrages pour 3 mois renouvelables

Etudiants des masters de mathématiques : 10 ouvrages pour 1 mois renouvelable

Autres emprunteurs : 5 ouvrages pour 15 jours renouvelables

Les prolongations seront acceptées en cas de non-réservation par un autre usager de la bibliothèque.

Les périodiques et les œuvres complètes ne peuvent pas être empruntés.

Les candidats à l'agrégation de mathématiques sont prioritaires sur l'emprunt des ouvrages du fonds "Agrégation".

Le responsable de la bibliothèque se réserve le droit d'interdire l'accès de la bibliothèque aux lecteurs qui ne respecteraient pas le règlement.